

Procès-verbal n° 24 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	11/03/25
À :	14h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Mrs Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Absente excusée :	Mme Martine JOLY
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 23 du 05/03/25

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

Contrôle des plateaux et rappel des procédures

Organisation des plateaux du foot d'animation et utilisation du module FAL.

1/ Utilisation de la « FEUILLE DE PRESENCE » uniquement. (Une équipe par feuille seulement)

2/ Le CLUB RECEVANT est ORGANISATEUR et RESPONSABLE du plateau.

Le club recevant COLLECTE et TRANSMET toutes les feuilles de présence du plateau.

Si une des équipes visiteuses ne transmet pas au club recevant sa feuille le jour J, nous demandons au club recevant de le notifier sur le FAL dans la rubrique "commentaires-observations" afin que la commission est l'information lors de son contrôle dans le module FAL (et les éventuelles sanctions en cas d'absence de feuille)

3/ Avant chaque début de plateau, le contrôle des licences est obligatoire (via l'application mobile ou le justificatif des licences imprimées avec photo).

Contrôle des feuilles par la Commission du Foot d'animation (FA).

A partir de la rotation 5 en U10/U11 et U10 et la rotation 4 en U8/U9 et U8, la Commission FA va procéder au contrôle des feuilles sur les plateaux via le module FAL.

Le club recevant sera responsable de la gestion du FAL.



- Si le club organisateur ne transmet pas l'ensemble des feuilles de présence via le FAL, c'est lui qui sera sanctionné de l'amende de 25 € (application du « barème et tarifs » de l'Annuaire du district)
- Si les équipes visiteuses ne fournissent pas leur feuille de présence le jour du plateau, le club organisateur devra le notifier sur le FAL dans la rubrique "commentaires-observations" (lire ci-dessus et document en pièce jointe) et c'est les clubs visiteurs qui seront amendés.
- Si un club vient sans justificatif de licences, celui-ci ne devra pas participer au plateau, le club organisateur devra le notifier dans commentaire.

RAPPEL TOURNOI

**LES CLUBS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ENVOYER LEUR DEMANDE DE TOURNOIS AU DISTRICT
AFIN D'ETRE HOMOLOGUE PAR LA COMMISSION TECHNIQUE DU DISTRICT.**

Championnat U12/U13

- **Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00**

Matches Reportés :

- **D1 Poule A : N° 30118345 Laudun 1 / N S Levant 1 Samedi 29 mars 10h30**
- **D3 Poule C : N°30118640 Laudun 2 / ES Theziers 1 Mercredi 19 mars 18h00**

DOSSIERS Retour CSR

Dossier n°2024/2025-CSR- 308

Match n° 30120851 U12 U13 D3 A : du 08/03/2025 Anduze Sc 2 (511921) / Le Vigan P.V.A.F.C 2 (551688)

La commission dit match perdu par forfait Le Vigan P.V.A.F.C 2 (551688) pour en reporter le bénéfice à Anduze Sc 2 (511921).

Dossier n°2024/2025-CSR- 309

Match n° 30118763 U12U13 D4 C : du 08/03/2025 Uchaud Gc 2 (517866) / Fc Milhaud F 1 (580998)

La commission dit match perdu par forfait Fc Milhaud F 1 (580998) pour en reporter le bénéfice à Uchaud Gc 2

Dossier n°2024/2025-CSR- 310

Match n° 30118761 U12 U13 D4 C : du 08/03/2025 Nîmes Cheminots 1 (503150) / Aimargues St O 2 (503353)

La Commission dit match perdu par forfait Aimargues St O 2 (503353) pour en reporter le bénéfice à Nîmes Cheminots 1

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Match U12/13 D4 Poule E N°30118903

BAGNOLS ESCANAUX / ENTENTE S RHONE GARDON

NON Utilisation FMI : 100€ à BAGNOLS ESCANAUX

Foot Animation - U10 à U10/U11

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 5 (25 €)

Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres)

Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)

Prochaine Rotation 29 Mars 2025



UTILISATION DU FAL : U6 - U6/U7 – U8 – U8/U9

Prochaine Rotation 29 Mars 2025

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 4 (25 €)

Beucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

US Trèfle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

**Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**
(CE N'EST PAS OBLIGATOIRE)**

Foot Animation - FEMININES

Résultat Pitch Féminines

QUISSAC 2 ALES 12

Victoire à Alès

Equipes qualifiées pour la Finale PITCH Féminine le Dimanche 6 Avril à Garons 13h45

Beucaire -N Chemin Bas – N Métropole -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

